

Éloge funèbre de M^e Gérard Bertrand, C.R.

Lionel A. Levert

Volume 27, Number 2, June 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035806ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035806ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Levert, L. A. (1996). Éloge funèbre de M^e Gérard Bertrand, C.R. *Revue générale de droit*, 27(2), 133–136. <https://doi.org/10.7202/1035806ar>

Éloge funèbre de M^e Gérard Bertrand, C.R.*

LIONEL A. LEVERT

Premier conseiller législatif
au Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Chers parents et amis de M^e Gérard Bertrand,

Pareille formule introductive, de par sa grande simplicité, contraste certes avec la présence en cette église d'éminentes personnalités provenant de tous les milieux, mais elle rejoint tout à fait le style qu'affectionnait celui à la mémoire de qui nous sommes rassemblés ici aujourd'hui.

On m'a demandé de vous décrire, à grands traits bien sûr, la carrière et les réalisations de M^e Bertrand. Les quelques minutes dont je dispose me permettront tout au plus, vous vous en doutez bien, d'effleurer les faits les plus marquants de la carrière et de la vie extrêmement bien remplies d'un juriste qui s'est imposé sur la scène régionale, provinciale, nationale et même internationale.

En passant, je tiens à remercier M^e Gérard Lévesque, un très proche collaborateur et ami de M^e Bertrand, de m'avoir fait l'honneur de me demander de vous adresser ces quelques paroles et de m'avoir fourni une multitude de renseignements au sujet du travail accompli par M^e Bertrand au profit de la communauté franco-ontarienne.

Admis au Barreau du Québec en 1952, Gérard Bertrand a fait carrière au sein de l'administration publique fédérale de 1952 à 1986, puis à la fonction publique ontarienne en 1987 et 1988. Enfin, il a terminé sa carrière dans l'enseignement à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

C'est à titre d'employé du ministère des Affaires extérieures, maintenant connu sous le nom de « ministère des Affaires étrangères », que M^e Bertrand commence sa carrière dans la fonction publique il y a de cela quarante-quatre ans. D'abord en poste à Ottawa, il est envoyé en mission à Tokyo dès 1953, puis à Paris en 1958.

Les préparatifs d'Expo 67 lui fournissent, de 1963 à 1967, l'occasion de relever un nouveau défi à titre d'adjoint exécutif du Président et Commissaire général de l'exposition.

Il passe les trois années qui suivent à l'Office national du film à titre de gestionnaire principal.

Mr. Bertrand then joined the Privy Council Office as Assistant Secretary to Cabinet for Legislation and House Planning. He was appointed Queen's Counsel in 1975. From 1976 to 1978, he was Registrar of the Supreme Court of Canada.

* Prononcée le 7 juin 1996, à 14h, en l'église Sacré-Coeur d'Ottawa.

En 1978, il est nommé Premier conseiller législatif adjoint à la Section de la législation du ministère de la Justice du Canada. De 1980 jusqu'à son départ pour Toronto au début de l'année 1987, il occupe le poste de Premier conseiller législatif en titre.

Avant d'aborder la suite de sa carrière, j'aimerais faire état de certaines de ses plus importantes réalisations au sein de l'appareil gouvernemental fédéral. Dès sa nomination au poste de Premier conseiller législatif adjoint, il a été chargé de la très importante mission de voir à ce que la préparation de la version française des textes de loi reçoive un traitement égal à celui réservé à la version anglaise. Ses efforts ont ouvert la voie à la mise en place de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « corédaction législative », c'est-à-dire la rédaction de chaque texte de loi par une équipe de deux juristes (un francophone et un anglophone) travaillant en parallèle. Cette innovation a marqué la fin d'une longue tradition selon laquelle la version française était à la remorque de la version anglaise.

Cette réalisation, jumelée à la publication, par la Section de la législation, du *Guide canadien de rédaction législative française* — maintenant de réputation internationale —, constitue l'une des parties les plus importantes de l'héritage qu'a laissé M^e Bertrand à la communauté juridique canadienne. Il en était d'ailleurs très fier.

À titre de Premier conseiller législatif, M^e Bertrand a été étroitement associé à la préparation et à la rédaction de la version française de la *Loi constitutionnelle de 1982*, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans la foulée de l'entrée en vigueur de cette loi, il a été appelé à présider, pendant plusieurs années, le Comité de rédaction constitutionnelle française, chargé d'établir, à l'intention du ministre de la Justice du Canada, un projet de version française officielle de certains textes constitutionnels. Les travaux de ce comité ont été achevés après son départ du ministère.

À la même époque, il a été tour à tour membre puis président de la Commission de révision des lois. À ce titre, il a participé très étroitement à la révision des lois fédérales en fonction des normes régissant, depuis quelques années déjà, la rédaction législative française. C'était une entreprise extrêmement exigeante visant à consacrer dans les faits l'égalité de statut accordée par la constitution aux deux versions des textes de loi.

Another one of his notable achievements during that same period is the publication of a brochure entitled *The Federal Legislative Process in Canada*, which explains in clear and simple language the complexities of the process for any governmental legislative initiative to become an Act of Parliament. The Department of Justice still receives requests for that publication on a regular basis. Many schools have ordered copies. The Department of Justice is considering publishing a third edition of that brochure in the near future.

Ses responsabilités de Premier conseiller législatif l'ont amené tout naturellement à participer aux travaux de la Conférence sur l'uniformisation des lois, aujourd'hui connue sous le nom de « Conférence sur l'harmonisation des lois ». Il a d'ailleurs occupé plusieurs postes au sein du conseil d'administration de cet organisme, dont celui de président.

Mr. Bertrand was also Secretary of the Commonwealth Association of Legislative Counsel in 1986-1987.

En 1986, M^e Bertrand a présidé pendant un certain temps le comité d'orientation du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues

officielles. Ce programme, qui existe toujours, vise à permettre aux minorités de langue officielle l'accès à la justice dans la langue officielle de leur choix.

Lors de son départ du ministère de la Justice à la fin de décembre 1986, M^e Bertrand a laissé derrière lui une solide équipe de rédacteurs, constituée à peu près également de francophones et d'anglophones.

Tout en exerçant des tâches particulièrement exigeantes au sein de l'appareil gouvernemental fédéral, en particulier de 1972 à 1986, M^e Bertrand a trouvé le temps de servir de nombreuses causes ayant principalement pour objet la promotion des droits et du mieux-être des Franco-Ontariens, ses concitoyens d'adoption.

À cet égard, il nous faut reconnaître le rôle prépondérant qu'il a joué dans le dossier de la gestion, par les Franco-Ontariens, de leurs écoles. L'avènement des conseils scolaires de langue française en Ontario est dû dans une large mesure à son travail inlassable auprès de tous les intervenants régionaux et provinciaux au service de l'éducation. Que de contacts, et que de réunions menées avec tout le doigté qu'on lui connaissait. Combien de fois on l'a vu jeter des ponts entre factions opposées et réconcilier des points de vue divergents. De nombreux débats et conflits se sont estompés grâce à ses interventions judicieuses. Il était en réalité un conciliateur né. Il avait toujours le mot juste. Et dire que tout avait commencé par sa simple participation aux travaux du comité de parents de l'École Champlain, que fréquentaient ses enfants.

Comme président de l'ACFO régionale d'Ottawa-Carleton de 1983 à 1987, il s'est dévoué corps et âme pour assurer une présence francophone équitale au sein d'organismes œuvrant dans toutes les sphères d'activité, qu'il s'agisse du monde des affaires, du domaine de la santé, du milieu scolaire ou des activités culturelles. Il avait un don tout à fait particulier pour repérer les personnes capables de répondre à l'appel et pour les amener à s'engager à leur tour à la poursuite d'objectifs supérieurs au sein de leur collectivité. Il était une sorte de catalyseur. Il savait mettre en valeur les qualités des gens. Et il était accessible en tout temps. On ne le dérangeait jamais.

Mentionnons qu'il a été l'un des fondateurs du Regroupement des gens d'affaires francophones, membre du Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa, membre fondateur du Cercle universitaire, et la liste pourrait s'allonger encore longtemps.

Toujours à titre de président de l'ACFO régionale, il a été de ceux qui ont lutté, à coups de rencontres, de lettres et de mémoires de toutes sortes, pour l'obtention, de la part du gouvernement ontarien, d'une loi sur les services en français. Son vœu a été exaucé à l'automne de 1986 lorsque la législature ontarienne a adopté une loi à cet effet.

Son accession, en janvier 1987, à la présidence de la Commission chargée, aux termes de cette loi, de mettre en place les services gouvernementaux en français a découlé tout naturellement de son engagement de longue date en vue de l'amélioration des services à la communauté franco-ontarienne. Sa nomination a d'ailleurs été très bien accueillie dans tous les milieux franco-ontariens. Ses nouvelles responsabilités l'ont amené à Toronto pour environ un an et demi.

Au printemps de 1988, M^e Bertrand revient à Ottawa. L'Université d'Ottawa lui offre le poste de directeur du programme français de rédaction législative devenu vacant à la suite de la nomination de M^e Alban Garon au poste de juge à la Cour canadienne de l'impôt. Il relève avec enthousiasme ce nouveau défi et passe les sept prochaines années à former de futurs rédacteurs législatifs.

M^e Bertrand — personne ne s'en surprendra — ne limite pas son champ d'activité à l'enseignement. Ainsi, en 1991, il préside le Comité des droits linguistiques du Programme de contestation judiciaire et, en 1992, il occupe le poste de directeur du Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université d'Ottawa. Il est également très actif pendant cette période comme membre du comité de rédaction juridique de l'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ). L'ICAJ reconnaît officiellement la qualité de son engagement au printemps de 1994 en lui remettant un tableau de madame Thérèse Frère, artiste franco-ontarienne bien connue dans la région, et en le nommant membre honoraire du comité de rédaction juridique.

Plus tôt, en novembre 1993, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario a reconnu sa contribution exceptionnelle à la vie juridique des Franco-Ontariens en le nommant membre honoraire à vie et en lui décernant son Ordre du mérite.

Par ailleurs, M^e Bertrand maniant la plume tout aussi habilement que le verbe, le journal *Le Droit* retient ses services comme éditorialiste spécial pendant plusieurs mois à cette même époque. Plusieurs de ses éditoriaux sont de véritables bijoux. Notons, à cet égard, que M^e Bertrand a écrit, en plus de ces éditoriaux, de très nombreux textes portant sur des sujets très variés. Bon nombre de ces textes, m'assure-t-on, seront versés au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa.

C'est à juste titre qu'hier les médias le qualifiaient de « militant franco-ontarien notoire », de « pilier de la communauté franco-ontarienne » et de « figure de proue ».

People who are indebted to Gérard Bertrand are countless. Il a été une source d'inspiration et un modèle pour nous tous. Comme le note si bien l'éditorialiste Paul Gaboury, dans l'édition du journal *Le Droit* de ce matin, « M^e Gérard Bertrand [a été] un vrai militant franco-ontarien qui inspirera, pendant encore longtemps, ceux qui ont pris et qui prendront sa relève ».

Gérard Bertrand n'est plus. Pourtant il se perpétuera dans sa fille, Anne, son fils, Louis, et ses trois petits-enfants, Morgaine, Martin et Myriam; dans le travail de ses anciens collaborateurs et collègues, à qui il a si bien su passer le flambeau, et dans celui des nombreux rédacteurs législatifs qu'il a formés et qui sauront maintenir les normes élevées de qualité qu'il s'est toujours imposées à lui-même; et, bien sûr, dans les nombreuses œuvres et réalisations qu'il nous laisse en héritage.

Lionel A. Levert
Direction des services législatifs
Ministère de la Justice
239, rue Queen
Pièce 703
OTTAWA (Ontario) K1A 0H8
Tél. : (613) 941-4178
Télec. : (613) 941-2243
C.élec. : lionel.levert@justice.x400.gc.ca